

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30.06.04 Convocation du 23.06.2004

Compte rendu affiché 7 juillet 2004

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue: Isabelle DESVIGNES

Réf. : BJ/LDA

Objet : **Subvention Exceptionnelle**
"Comité du Personnel"

Nombre de conseillers	
en exercice :	29
présents :	23
votants :	29

Présents : M. LAFFLY, Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, CHATUT, Mme BOUHEY, MM. AUROY, RODRIGUEZ, OLLIVIER,

M. MEYER, Mmes VEYRIER, GLATARD, WYMANN, MARMONIER, M. GONDELAUD, Mme ZUILI, M. CHRETIN, Mmes PERRIN, DESVIGNES, MM. FORGET, MACHURAT, BOUREZG et BELLOT,

Absents représentés : Mme BROSSARD par Mme WYMANN - Mme BERRA par M. FAURE - M. GOSSET par M. AUROY - M. FERNANDES par M. GONDELAUD - Mlle MILLET par M. MACHURAT - Mme LABASOR par M. BELLOT

Monsieur l'Adjoint délégué aux Finances explique que pour contribuer au règlement d'un problème rencontré par un agent contractuel atteint d'une maladie ayant nécessité un long arrêt de travail, le **"Comité du Personnel"** à procédé à l'attribution d'une aide exceptionnelle.

Il est proposé d'attribuer audit Comité, une subvention exceptionnelle **de 2 500 Euros**, correspondant au versement effectué.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Oui l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget Primitif 2004,
- Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle au **"Comité du Personnel"** d'un montant de **2 500 Euros**,
- Dit que cette dépense figure à l'article 6574 du budget communal,
- Autorise en conséquence Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à Neuville-sur-Saône, le 30 Juin 2004

Le MAIRE
Signé P. LAFFLY

Pour copie conforme,
Le MAIRE,
Par délégation, le Maire-Adjoint
René FAURE.

Délibération certifiée exécutoire

compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 12 juillet 2004
- de la publication le 13 juillet 2004
Fait à NEUVILLE-sur-SAONE, le 12 juillet 2003